



Le Département organise un concours de dessin pour favoriser la pratique artistique des jeunes Samariens

Amiens, le vendredi 1^{er} décembre 2023

Pour valoriser les paysages de la Somme et sensibiliser la pratique artistique auprès des jeunes Samariens, le Conseil départemental de la Somme lance le concours de dessin intitulé « Dessine-moi... la Somme ». Jusqu'au 29 janvier 2024, les élèves, étudiants et jeunes adultes sont invités à participer en envoyant leurs créations au Département.

Favoriser l'expression artistique des jeunes Samariens

Le Conseil départemental souhaite, à travers ce concours, favoriser l'expression artistique des jeunes habitants de ce département. Feutres, crayons, aquarelles, collages... toute technique est acceptée pour tracer les paysages de la Somme.



Ce concours de dessin va leur permettre de prendre conscience des territoires, des patrimoines diversifiés autour d'eux et de se les approprier à leur manière en libérant leur créativité.

3 thématiques selon les tranches d'âge

Le concours est réparti en 6 catégories, 3 thématiques selon deux tranches d'âge :

- « **Dessine-moi... mon village ou ma ville** » destiné aux élèves de CM1, CM2 et 6^{ème} (catégorie 1) et aux élèves d'IME, IEM, et ITEP (catégorie 2) : chaque jeune est invité à dessiner son cadre de vie, à petite ou grande échelle, ce qu'elle/il aime, trouve important et souhaite partager. Il peut s'agir d'un bâtiment, d'un paysage naturel, d'un parc, d'une école, d'une place...
- « **Dessine-moi... une Somme idéale** » pour les classes 5^{ème}, SEGPA, ULIS, (catégorie 3) et 4^{ème} et 3^{ème} (catégorie 4) : les jeunes sont invités à représenter le département de la Somme de manière idéalisée, rêvée, imaginaire, fictive

- « **Dessine-moi... un paysage de la Somme** » pour les classes de 2^{nde}, 1^{ère}, terminale et MFR (catégorie 5) ainsi que les étudiants et jeunes jusqu'à 25 ans révolus (catégorie 6) : les paysages peuvent être naturels (bois, vallée, étangs, fleuve, côte...), ruraux (village, champs...), urbains..., représentant des lieux connus, méconnus, insolites, à grande ou petite échelle, appropriés ou non-appropriés par les habitants

Tous les participants récompensés

Le jury, composé de 8 membres (élus départementaux et artistes) désignera les 18 lauréats du concours (3 par catégorie) qui remporteront :

- **1^{er} prix** : un survol en avion ou ULM pour deux personnes, une mallette de 20 marqueurs de la marque POSCA, un carnet de dessin et deux places pour la Comédie de Picardie ;
- **2^{ème} prix** : une visite des Hortillonnages en barque pour deux personnes, un carnet de dessin et deux places pour la Comédie de Picardie ;
- **3^{ème} prix** : deux entrées à la Maison Jules Verne et à l'Historial de la Grande Guerre, ainsi que deux places pour la Comédie de Picardie

Tous les participants se verront attribuer deux places valables sur une durée d'un an pour le parc naturel et archéologique SAMARA.

Les dessins sont à adresser **avant le lundi 29 janvier 2024** par courrier à :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME
Direction de la culture et des patrimoines
Concours « Dessine-moi... la Somme »
43 rue de la République CS 32615 - 80026 AMIENS cedex 1

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « **le Département souhaite mettre à l'honneur la créativité des jeunes Samariens ! Ce concours va permettre à celles et ceux qui y participeront de présenter la Somme en dessin sous un regard inédit, qu'importe le support ou la technique. Avec Margaux Delétré, Vice-présidente en charge de la culture et du sport, nous espérons une belle participation autour de cette « carte blanche » artistique. À vos crayons !** »

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

